

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

**Rapport de la cinquième session
(5-7 août 2015)**



Nations Unies • New York, 2015



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	5
A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	5
Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa cinquième session et ordre du jour provisoire et dates de sa sixième session	5
B. Décisions portées à l'attention du Conseil	6
5/101. Activités liées au développement durable et au programme de développement pour l'après-2015.	6
5/102. Repère de référence géodésique mondial	7
5/103. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales	8
5/104. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres	9
5/105. Application de l'information géospatiale dans les domaines de la gestion et de l'administration des biens fonciers	10
5/106. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale	11
5/107. Cadres juridiques et politiques, y compris les questions relatives aux données qui font autorité	12
5/108. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale	13
5/109. Élaboration d'une déclaration de principes directeurs communs sur la gestion de l'information géospatiale	14
5/110. Coordination des activités des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale	14
5/111. Base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale	15
5/112. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale	16

5/113. Examen des travaux menés par le Comité d'experts en matière de gestion de l'information au niveau mondial pendant la période 2011-2015	17
II. Questions soumises pour approbation et décision après examen	19
A. Activités liées au développement durable et au programme de développement pour l'après-2015	19
B. Repère de référence géodésique mondial	19
C. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales	20
D. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres	20
E. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers	21
F. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale	21
G. Cadre juridique et politique, y compris les questions relatives aux données qui font autorité	22
H. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale	22
I. Élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale	23
J. Coordination des activités des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale	23
K. Base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale	24
L. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale	24
M. Examen des travaux menés par le Comité pendant la période 2011-2015	25
III. Ordre du jour provisoire et dates de la sixième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	26
IV. Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa cinquième session	27
V. Organisation de la session	28
A. Ouverture et durée de la session	28
B. Participation	28
C. Élection du Bureau	28
D. Pouvoirs	28
E. Ordre du jour et organisation des travaux	29
F. Règlement intérieur	30
G. Documentation	30

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

1. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa cinquième session et ordre du jour provisoire et dates de sa sixième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa cinquième session;
- b) Décide que la sixième session du Comité d'experts se tiendra au Siège de l'ONU, à New York, du 3 au 5 août 2016;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la sixième session du Comité d'experts, comme indiqué ci-après :

Ordre du jour provisoire de la sixième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
4. Repère de référence géodésique mondial.
5. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales.
6. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale.
7. Cadre juridique et politique, y compris les questions relatives aux données qui font autorité.
8. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
9. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes.
10. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers.

11. Base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale.
12. Examen des activités du système des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale.
13. Activités liées au développement durable et au programme de développement durable à l'horizon 2030.
14. Informations et services géospatiaux en cas de catastrophe.
15. Ordre du jour provisoire et dates de la septième session du Comité d'experts.
16. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa sixième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions ci-après prises par le Comité d'experts sont portées à l'attention du Conseil :

5/101

Activités liées au développement durable et au programme de développement pour l'après-2015

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A remercié le Secrétariat de son rapport exhaustif sur les diverses activités menées au cours de l'année écoulée pour mettre davantage en évidence l'intérêt de l'information géospatiale en tant que vecteur de développement durable, ainsi que tous les pays et organismes de leur participation à ces activités;

b) A pris note du fait que la mention explicite de l'observation de la Terre et de l'information géospatiale dans le texte final du Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre aux États Membres une occasion importante d'agir puisqu'il leur faudra en temps opportun des données et des informations objectives, détaillées et faisant autorité à l'appui de leurs grandes orientations et décisions à tous les niveaux en matière de développement durable;

c) S'est engagé à collaborer étroitement avec le monde de la statistique, tant à l'échelle nationale que mondiale, en participant aux processus d'élaboration d'un cadre mondial d'indicateurs sous les auspices du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, puisque nombre de ces objectifs ont une dimension géospatiale;

d) A soutenu la nomination au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur d'un nombre limité d'experts en information géospatiale des États Membres afin qu'ils contribuent à l'élaboration du cadre d'indicateurs;

e) A accepté la proposition de création, dans le contexte du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur, d'une petite équipe spéciale chargée de l'assister pour ses apports à l'élaboration du cadre mondial

d'indicateurs, lequel s'appuiera sur les travaux existants et les mécanismes de travail en place et tiendra compte de l'importance des normes dans ce contexte;

f) A souligné la nécessité de soutenir les objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)¹ à l'aide des indicateurs pertinents;

g) A souligné que la mise en œuvre d'un cadre mondial d'indicateurs nécessitera des ressources adéquates et l'engagement des décideurs.

5/102

Repère de référence géodésique mondial

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris note du travail réalisé par le groupe de travail sur le repère de référence géodésique mondial sous la direction de l'Australie et de la Norvège et félicité ses membres pour les efforts considérables qu'ils ont déployés pour assurer l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution relative au repère de référence géodésique mondial pour le développement durable²;

b) A félicité et remercié la République des Fidji de son rôle moteur dans le processus préparatoire, la formulation finale et la présentation avec succès à l'Assemblée générale de la résolution sur le repère de référence géodésique mondial, avec l'appui de 52 pays coauteurs;

c) A reconnu le rôle majeur de la résolution et de la feuille de route sur le repère de référence géodésique mondial pour ce qui est de permettre aux États Membres de s'appuyer sur les mécanismes d'échange de données géodésiques, un financement durable et des infrastructures pour répondre aux besoins croissants de la société, notamment en ce qui concerne le suivi des progrès en matière de développement durable;

d) A pris note des diverses activités menées par le groupe de travail dans ses efforts pour obtenir que les États Membres contribuent aux principaux aspects liés à l'élaboration et à la durabilité du repère de référence géodésique mondial, de manière à fournir des données pour la préparation et l'établissement de la feuille de route, compte tenu notamment de la nécessité de corriger le déséquilibre qui existe dans la répartition mondiale des infrastructures géodésiques, en particulier entre le Nord et le Sud;

e) A encouragé les États Membres et le groupe de travail dans leurs efforts en vue d'élaborer la feuille de route à s'engager à entreprendre un programme de sensibilisation qui mette en relief les expériences et les pratiques exemplaires relatives au repère de référence géodésique mondial, particulièrement dans les pays en développement;

f) A prié le groupe de travail de poursuivre ses efforts en s'appuyant sur des expériences et initiatives tant régionales que mondiales et de faire

¹ Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

² Résolution 69/266 de l'Assemblée générale.

rapport au Comité à sa session suivante sur les progrès qu'il aura accomplis dans l'élaboration de la feuille de route.

5/103

Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A salué le rapport relatif à la définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales établi par le Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale³ et a convenu de l'urgence d'établir cette catégorisation afin de pouvoir mesurer, contrôler et gérer le développement durable d'une façon cohérente, ainsi que de fonder les décisions et grandes orientations sur des éléments concrets;

b) A convenu que des mesures concertées doivent être prises par les États Membres et la communauté internationale pour collaborer à la formulation d'un socle minimal de catégories thématiques fondamentales en tenant compte des approches nationales et régionales existantes, des besoins spécifiques et vulnérabilités des petits États insulaires en développement, et des spécifications et normes techniques appropriées et en reconnaissant également la nécessité de limiter ces activités aux aspects techniques de façon à ne pas donner lieu à des préoccupations d'ordre politique;

c) A soutenu la proposition du Comité régional Europe de créer et diriger un groupe de travail qui assure la liaison avec les autres comités régionaux de façon à réunir des informations sur l'examen des catégories thématiques de données géospatiales fondamentales et mène les débats entre États Membres concernés et observateurs en vue d'élaborer conjointement un socle minimal de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales;

d) A pris note des suggestions d'États Membres visant à ce que le groupe de travail examine la possibilité de définir une hiérarchie des catégories thématiques fondamentales, les expériences nationales en matière de formulation de catégories ainsi que les liens avec les autres besoins de données dans le cadre de son programme de travail et a prié le groupe de travail de lui faire rapport sur les progrès accomplis à sa session suivante;

e) A soutenu la création du Comité consultatif international GlobeLand30 aux travaux duquel le Secrétariat pourra demander à des experts et représentants éminents du secteur de l'information géospatiale de participer sur des sujets spécifiques et dont le mandat couvrira les moyens de vérifier l'exactitude des données et de les valider et de nouveaux moyens de collecte de l'information pour répondre aux besoins des petits États insulaires en développement.

³ Voir E/C.20/2015/4.

5/104

Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des informations statistiques et géospatiales⁴ et a pris note des progrès qu'il a réalisés sur des questions techniques, institutionnelles et politiques communes aux domaines de l'information géospatiale et des statistiques;

b) A salué l'échange de nombreuses données d'expériences nationales fructueuses en matière de géocodage et de coopération institutionnelle ainsi que les travaux de grande envergure actuellement en cours sur le plan régional dans ce domaine et encouragé les autres organismes régionaux à apporter leur contribution afin que le Groupe d'experts puisse continuer à tenir compte des expériences nationales et régionales et faire fond sur elles;

c) A pris note de la demande des États Membres de la région des Caraïbes visant à ce que les secrétariats des organes régionaux de la Communauté des Caraïbes, de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et de l'Association des États de la Caraïbe soient encouragés à faciliter les mécanismes de collaboration entre les services de statistique et les agences géospatiales de la région des Caraïbes dans le but d'intégrer les informations géospatiales et statistiques dans l'intérêt du développement régional, le cycle de recensements de 2020 offrant à cet effet une occasion imminente;

d) A rappelé que les milieux de la statistique et de l'information géospatiale sont des sources majeures d'informations pour la prise de décisions en connaissance de cause dans de nombreux secteurs, que ce soit dans le domaine public ou privé et au niveau national ou international. Dans ce contexte, le Comité a souligné les perspectives qu'offrent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le débat en cours sur la réduction des risques de catastrophes et souligné qu'une coordination et une coopération institutionnelles accrues entre les agences d'information géospatiale, les services statistiques, et d'autres parties prenantes, sont essentielles et constituent un facteur clef de la réussite de l'intégration des données;

e) A réaffirmé l'importance d'être très attentif aux aspects techniques spécifiques des questions de politique, confidentialité et respect de la vie privée;

f) A reconnu que le recensement démographique de 2020 offre une occasion unique d'intégration des données à toutes les étapes du cycle de recensement, réaffirmé qu'il s'agit là d'une priorité urgente du Groupe d'experts et convenu de la nécessité de définir des directives spécifiques dans ce contexte;

g) A certes reconnu que le recensement de 2020 constitue une occasion d'intégration opportune, mais aussi souligné la nécessité de

⁴ Voir E/C.20/2015/8.

poursuivre les efforts d'intégration dynamique de toutes les données statistiques et géospatiales pour créer de nouveaux systèmes d'information au potentiel analytique accru;

h) A encouragé le milieu de l'information géospatiale des États Membres à poursuivre sa participation aux travaux du Groupe d'experts ainsi qu'aux événements et consultations régionales ou internationales connexes, et a pris note du fait que le cadre géospatial et statistique mondial élaboré par le Groupe d'experts sera soumis à la Commission de statistique et au Comité d'experts en 2016.

5/105

Application de l'information géospatiale dans les domaines de la gestion et de l'administration des biens fonciers

Le Comité d'experts pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec intérêt le rapport⁵ et le document analytique détaillé sur l'application de l'information géospatiale dans les domaines de la gestion et de l'administration des biens fonciers et remercié les organisations internationales, agences et États Membres de l'apport de leurs experts;

b) A reconnu l'importance de l'information géospatiale et la nécessité d'en disposer comme fondement essentiel d'un système efficace et rationnel d'information sur les biens fonciers pour la gestion des politiques foncières, des droits coutumiers, de la sécurité des droits fonciers, des droits de propriété, du développement durable et du bien-être environnemental, économique et social;

c) A reconnu également qu'il lui faut jouer un rôle moteur au niveau politique en sensibilisant les décideurs à l'importance d'une gestion et d'une administration des biens fonciers correspondant aux besoins du moment, adaptées à l'objectif visé et appuyées par un renforcement des capacités, notamment lorsqu'il s'agit de pays en développement et de régions vulnérables;

d) A approuvé la création d'un Groupe d'experts chargé de promouvoir les activités liées à la gestion et à l'administration des biens fonciers ainsi que de renforcer l'utilisation de l'information géospatiale pour assurer une bonne gouvernance foncière, et recommandé que ce groupe collabore avec d'autres experts et organismes professionnels actifs dans ce domaine, notamment les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales;

e) Notant que les biens fonciers ainsi que l'attachement au sol sont pris en compte dans plusieurs objectifs de développement durable, et que l'accès aux informations géospatiales est nécessaire à la réalisation de plusieurs de ces objectifs, a prié le Groupe d'experts de se pencher, en coordination avec d'autres entités spécialisées, sur la question des indicateurs et d'autres aspects appropriés, tels que l'accès à la terre, les droits de

⁵ Voir E/C.20/2015/9.

propriété, la propriété foncière, la détérioration des sols, l'urbanisation rapide et les changements climatiques;

f) A approuvé et appuyé la tenue, en avril 2016 à Addis-Abeba, du quatrième Forum des Nations Unies de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, lequel sera axé sur la gestion et l'administration des biens fonciers et mettra particulièrement l'accent sur l'échange de données d'expérience, notamment sur les avantages et difficultés, la question de l'adaptation à l'objectif visé, les registres fonciers numériques, le cadastre, ainsi que d'autres besoins en termes de données foncières, présentant ainsi des exemples concrets de réussites en matière d'administration foncière;

g) A prié le Groupe d'experts d'élaborer, sur la base de vastes consultations mondiales et des conclusions du Forum un plan d'action, portant sur les principaux axes dégagés dans le document analytique et les apports des États Membres, en s'assurant qu'il ne donne lieu à aucun double emploi ou chevauchement avec d'autres initiatives, notamment régionales, et de lui rendre compte des progrès accomplis à sa session suivante.

5/106

Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale

Le Comité d'experts pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale⁶ et de ses trois équipes spéciales et salué les efforts de collaboration déployés et la quantité de travail accomplie en peu de temps;

b) A pris note de l'analyse détaillée des résultats des questionnaires qui ont été distribués à l'échelle mondiale et sont devenus une précieuse source de renseignements pour l'avenir et remercié les États Membres de leurs contributions à cet égard;

c) A noté l'importance et la complexité des mécanismes institutionnels nationaux et la grande diversité des procédures que ces mécanismes tentent d'appréhender et donné, à cet égard, au Groupe de travail des directives sur la façon dont il peut évaluer l'état d'avancement des efforts en la matière, et notamment clarifier davantage les procédures et les conclusions rédigées à ce jour, veiller à ce que les efforts futurs évitent les doubles emplois avec les autres groupes de travail, privilégier davantage l'essentiel dans ses délibérations et ses conclusions et, éventuellement, réunir ces dernières en un ouvrage de référence utile;

d) A encouragé les États Membres à participer activement au programme du Groupe de travail, et prié ce dernier de lui faire rapport à sa session suivante, les présentes contributions et suggestions étant dûment mises en compte.

⁶ Voir E/C.20/2015/5.

5/107

Cadres juridiques et politiques, y compris les questions relatives aux données qui font autorité

Le Comité d'experts pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport sur les cadres juridiques et politiques⁷, notamment en ce qui concerne les questions ayant trait aux données faisant autorité, et remercié le Centre for Spatial Law and Policy de sa précieuse contribution au suivi des évolutions dans ce domaine;

b) A pris note des mises à jour sur les avancées récentes et de l'attention accrue accordée à ces questions, laquelle est susceptible d'avoir une incidence sur les cadres juridiques et politiques de l'information géospatiale, et souligné que la communauté géospatiale doit désormais s'impliquer davantage dans les questions relatives à la collecte, l'utilisation, la confidentialité, la provenance et l'accessibilité des données et à l'utilisation de systèmes d'engins sans pilote (drones) ou d'autres dispositifs susceptibles de porter atteinte à la vie privée;

c) A pris note des préoccupations exprimées par les États Membres concernant le projet de convention sur l'information géographique proposé par l'Association internationale du barreau et convenu que, telle qu'elle a été décrite, cette convention ne reflète pas la réalité et ne perçoit pas vraiment la façon dont l'information géospatiale est utilisée et n'établit par un équilibre entre les risques juridiques et politiques perçus et les nombreux avantages associés aux multiples utilisations vitales de l'information géospatiale, ni n'indique la nécessité de définir les moyens de parvenir à un tel équilibre;

d) Notant la pertinence croissante de l'information géospatiale et la nécessité d'une éducation et d'une sensibilisation réciproques à cet égard, afin que les spécialistes de l'information géospatiale comprennent les processus législatifs et leurs incidences et que, de leur côté, les juristes et législateurs comprennent l'utilisation et les avantages de l'information géospatiale, a convenu qu'il faut élaborer en consultation avec le Centre for Spatial Law and Policy, les États Membres intéressés et d'autres experts un plan d'action et une stratégie pour initier un processus de sensibilisation et d'engagement des acteurs concernés;

e) A appuyé l'organisation d'un forum international sur les questions et les cadres juridiques et politiques au moment qui sera jugé opportun au cours de l'année 2016, les États Membres devant en être avisés suffisamment longtemps à l'avance, afin d'intensifier et de dynamiser son rôle et de promouvoir un dialogue plus riche sur les questions indiquées dans le rapport, notamment celle des politiques nationales;

f) A invité les États Membres, les associations professionnelles internationales concernées et les milieux universitaires à contribuer à la planification, à la détermination du contenu et à l'organisation du forum sur les questions juridiques et politiques.

⁷ Voir E/C.20/2015/6.

5/108

**Adoption et application de normes pour le secteur
de l'information géospatiale mondiale**

Le Comité d'experts pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli favorablement le rapport établi conjointement par l'Open Geospatial Consortium, le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation ainsi que l'Organisation hydrographique internationale⁸, et les a remerciés, ainsi que leurs nombreux experts, d'avoir œuvré de concert à l'élaboration du guide et du document connexe relatifs aux normes;

b) A adopté les versions finales des documents intitulés « A guide to the role of standards in geospatial information management » (Guide sur le rôle des normes dans la gestion de l'information géospatiale) et « Technical Compendium » (Répertoire technique) comme pratique optimale en matière de normes géospatiales internationales dans le domaine des infrastructures de données géospatiales, et engagé tous les États Membres à adopter et appliquer les normes recommandées en fonction du degré de développement de leur infrastructure de données géospatiales;

c) A encouragé les États Membres à continuer de collaborer avec les organismes internationaux chargés de l'établissement des normes, notamment en participant, selon qu'il conviendra, aux programmes de travail de l'Open Geospatial Consortium, du Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation et de l'Organisation hydrographique internationale, et prié lesdits organismes d'envisager la mise en place de programmes de formation élargis et de garantir l'accès aux normes selon des modalités raisonnables, en particulier pour les pays en développement;

d) A remercié l'Arabie saoudite et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'avoir fourni des ressources nécessaires pour le formatage, la révision et l'impression du guide et du document connexe relatifs aux normes, et remercié également les États Membres de leurs offres de services de traduction pour rendre ces documents accessibles dans toutes les langues;

e) A noté la nécessité de développer davantage l'élaboration de normes harmonisées et compatibles entre le domaine de la statistique et celui de l'information géospatiale, remercié les organisations chargées de l'élaboration des normes des efforts accrus qu'elles ont déployés dans ce domaine et engagé les États Membres à se joindre à ces efforts, notamment en collaborant avec le Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales;

f) A prié instamment les États Membres de participer au projet de groupe d'étude conjoint ainsi qu'aux processus de développement de normes géospatiales internationales de l'Open Geospatial Consortium, du Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation, de l'Organisation hydrographique internationale et d'autres organismes de

⁸ Voir E/C.20/2015/7.

normalisation, afin d'assurer que les normes géospatiales requises pour le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable soient pertinentes et disponibles.

5/109

Élaboration d'une déclaration de principes directeurs communs sur la gestion de l'information géospatiale

Le Comité d'experts pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

- a) A accueilli avec intérêt le rapport du Groupe de travail chargé de l'élaboration d'une déclaration de principes directeurs communs⁹ et l'a félicité de son rôle moteur dans l'élaboration de la déclaration mondiale de principes directeurs communs pour la gestion de l'information géospatiale;
- b) A adopté ladite déclaration et engagé les États Membres à l'entériner et à la mettre en pratique dans leur contexte national;
- c) A appuyé les travaux que poursuit le Groupe de travail en collaboration avec le Secrétariat pour définir et mettre en œuvre un mécanisme de communication permettant d'informer et de sensibiliser les États Membres et d'autres acteurs de la communauté géospatiale mondiale quant à la marche à suivre pour adopter la déclaration de principes directeurs communs sur la gestion de l'information géospatiale et envisager un plan pour la révision des principes directeurs, selon que de besoin, en fonction des évolutions technologiques, institutionnelles ou autres ayant des incidences sur le secteur géospatial, lequel plan pourrait, le cas échéant, être présenté au Conseil économique et social.

5/110

Coordination des activités des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale

Le Comité d'experts pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

- a) A pris note du rapport sur la coordination des activités des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale¹⁰, souligné que les sessions du Comité sont effectivement un cadre approprié pour l'examen des questions de coordination et invité de nouveau à y participer activement toutes les parties prenantes du système des Nations Unies concernées par la gestion de l'information géospatiale, telles que le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques;
- b) A noté les nombreuses initiatives intéressantes qui ont été prises dans l'ensemble du système des Nations Unies dans le domaine de l'information géospatiale, mais exprimé quelque préoccupation quant à leur pérennité et au risque qu'elles ne paraissent dispersées, et préconisé l'établissement d'un rapport recensant systématiquement les ressources, activités et dispositifs de gouvernance géospatiaux existant dans le système et,

⁹ Voir [E/C.20/2015/10](#).

¹⁰ Voir [E/C.20/2015/12](#).

à cet effet, a invité le Secrétariat à collaborer étroitement avec le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique pour prendre contact avec les partenaires concernés parmi les organismes des Nations Unies;

c) A suggéré que les autres dispositifs de coordination existant au sein du système des Nations Unies soient étudiés pour la préparation de ce rapport, souligné la nécessité que les équipes de direction appuient ces efforts pour que la coopération soit efficace, prôné l'élaboration d'un projet de mécanisme de coordination plus structuré et accepté d'intégrer la question de l'efficacité de la coordination des activités géospatiales des organismes des Nations Unies dans le rapport relatif à ses travaux, qu'il présentera au Conseil économique et social en 2016;

d) A accueilli favorablement l'initiative du Secrétariat, de faire faire une étude sur l'amélioration des politiques, processus et services relatifs à l'information géospatiale pour appuyer les interventions d'urgence et la réduction des risques de catastrophe, application qui constitue un exemple très concret de coopération au sein de l'ONU dans un domaine de la plus haute importance et appuyé fermement le projet d'établir un groupe de travail pour élaborer plus avant et mettre en œuvre un cadre stratégique, lequel devrait :

i) Avoir une orientation pratique;

ii) S'aligner sur les conclusions du Cadre de Sendai 2015-2030 pour la réduction des risques de catastrophe et les mesures prises pour y donner suite;

iii) Tenir compte des besoins spécifiques des pays en développement, en particulier en matière de renforcement des capacités et d'échange de connaissances;

iv) Être globalement représentatif des différentes régions du monde et tenir compte des expériences régionales;

e) S'est félicité des nombreuses manifestations d'intérêt reçues des États Membres et a invité le Groupe de travail à lui faire rapport à sa session suivante, en 2016.

5/111

Base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris acte du rapport sur la base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale¹¹ et réaffirmé que cet outil joue un rôle essentiel pour la mise en commun d'informations et le renforcement des capacités;

b) A également pris acte de l'annonce de l'achèvement du rapport de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (SIPT) intitulé *The Status of Topographic Mapping in the World* et de la proposition de créer un groupe de travail chargé des éventuelles activités de mise à jour;

¹¹ Voir E/C.20/2015/11.

c) A salué la contribution apportée par le service cartographique du Royaume-Uni (Ordnance Survey) à l'élaboration en 2015 de la deuxième édition du document intitulé *Future Trends in Geospatial Information Management: The Five to Ten Year Vision*, et a prié le Bureau de définir et communiquer la marche à suivre pour l'achèvement de ce document, afin que sa version définitive soit rédigée avant que le Comité ne soumette au Conseil économique et social l'examen de son travail en 2016;

d) A exprimé ses vues sur les mesures à prendre pour améliorer le portail de la base de connaissances, préconisant notamment de mieux intégrer les informations issues des levés et d'envisager de fournir des traductions dans d'autres langues, ainsi que d'ajouter des liens vers les documents de référence externes produits par les États Membres et les observateurs, et vers des outils et ateliers de formation;

e) A salué la suggestion qui avait été faite de standardiser les rapports de pays, ainsi que la proposition d'États Membres et d'organisations, notamment les commissions régionales, d'apporter des contributions au portail. Il a encouragé les autres acteurs à participer à l'apport de données aux niveaux national et régional, en suivant la procédure qui sera arrêtée par le Secrétariat;

f) A demandé au secrétariat de lui présenter des rapports réguliers sur la mise à jour continue du portail.

5/112

Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris connaissance des rapports des comités régionaux et du Conseil commun des sociétés d'information géospatiale¹² et les a remerciés de leurs précieuses contributions et réalisations et leur implication dans le programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale;

b) A proposé d'organiser en août 2016, à sa sixième session, à l'occasion de l'Année internationale de la cartographie (2015-2016), dont il avait approuvé la proclamation à sa quatrième session, une exposition de cartes centrée sur le développement durable, et a encouragé les États Membres à y contribuer en fournissant des exemples éclairants;

c) Prenant acte des remarquables progrès accomplis par le bureau de transition, il a appuyé la création officielle du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et s'est réjoui que la Commission économique pour l'Afrique soit chargée du secrétariat du Comité régional;

d) A convenu, compte tenu de l'achèvement de la structure du Comité régional Afrique et de l'abondance des informations réunies, de donner plus

¹² Voir E/C.20/2015/15.

d'importance aux groupes thématiques et régionaux en les intégrant à la programmation de sa session annuelle afin qu'ils puissent apporter des informations dans d'autres domaines de son travail;

e) A pris acte des efforts déployés par l'infrastructure de données géospatiales pour l'Arctique afin de fournir des données régionales, et fait observer qu'il était nécessaire de poursuivre sans relâche les activités conjointes faisant avancer la science et permettant que les décisions soient prises en connaissance de cause;

f) A remercié le Mexique et le Comité régional Amériques de leur rôle moteur et des efforts qu'ils ont fournis pour aider la région des Caraïbes à renforcer ses capacités et mettre en place des infrastructures et normes en matière d'information géospatiale à l'échelle nationale.

5/113

Examen des travaux menés par le Comité d'experts en matière de gestion de l'information au niveau mondial pendant la période 2011-2015

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A pris note du rapport exhaustif établi par le Secrétariat¹³, qui souligne de façon succincte et pertinente les réalisations et les progrès considérables qu'il a accomplis depuis sa création en 2011 dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale;

b) A convenu du fait que le rapport d'examen devant être établi par le Conseil économique et social devait être axé sur deux messages fondamentaux, à savoir que le Comité, qui avait travaillé de façon efficace et conformément au mandat fixé par le Conseil au cours des cinq dernières années, avait obtenu des résultats concrets et que le Comité est particulièrement bien placé pour contribuer encore davantage au travail de l'ONU, notamment dans le contexte de la mise en œuvre du programme de développement durable et du suivi de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe et a reconnu que le rapport d'examen est considéré comme une bonne occasion de renforcer les atouts des spécialistes de l'information géospatiale, tant au niveau mondial grâce au Conseil qu'au niveau national grâce aux gouvernements;

c) A convenu qu'il était nécessaire et approprié d'appeler à un renforcement de son mandat, afin qu'il soit au niveau d'autres organes subsidiaires du Conseil et tout particulièrement de la Commission de statistique, et soit ainsi à même de coopérer davantage avec eux; de la même façon, a convenu que le Comité, qui rassemble les institutions gouvernementales nationales faisant autorité dans le domaine de l'information géospatiale, jouait un rôle de plus en plus important dans la coordination effective de la gestion de ces informations dans le cadre plus large du système des Nations Unies;

¹³ Voir E/C.20/2015/14.

d) A souligné qu'il était nécessaire que les opérations qu'il mène bénéficient d'un financement durable afin que leur efficacité soit préservée. Ces financements couvrent les services de conférence, les services fonctionnels et techniques de secrétariat et surtout la participation des délégués nationaux des pays en développement, afin que soit assurée une représentation large et équilibrée lors de ses sessions. Dans ce contexte, a exprimé sa reconnaissance au Secrétariat pour les efforts qu'il a déployés ces dernières années pour obtenir des financements à court terme auprès d'un large éventail de sources, et remercié les différents donateurs; a observé que, dans la mesure où de tels financements à court terme n'étaient pas durables, il faudrait trouver d'autres moyens de financement en regroupant les activités et en rationalisant les différentes entités actives dans le domaine de l'information géospatiale au sein du système des Nations Unies;

e) A pris acte du fait que le rapport d'examen qui sera adressé au Conseil en 2016 constituerait une occasion sans précédent de renforcer les organes subsidiaires du Conseil travaillant dans le domaine de l'information géospatiale et a demandé au Bureau d'inviter les autres organes subsidiaires (les conférences cartographiques régionales et le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques) à participer à une réflexion conjointe au cours des prochains mois, en vue de présenter une proposition commune en 2016;

f) A approuvé le processus proposé pour achever l'examen de son travail, comprenant l'organisation d'une consultation mondiale en septembre/octobre 2015, sur la base d'un projet de rapport qui doit être établi par le Secrétariat à la lumière des débats du Comité, puis l'achèvement par le Bureau élargi aux présidents des cinq comités régionaux de l'Initiative du document afin qu'il puisse être soumis au Conseil en janvier 2016.

Chapitre II

Questions soumises pour approbation et décision après examen

A. Activités liées au développement durable et au programme de développement pour l'après-2015

3. Le Comité d'experts a examiné le point 13 de son ordre du jour à sa 2^e séance, le 5 août 2015. Il était saisi du rapport du Secrétariat concernant les activités liées au développement durable et le programme de développement pour l'après-2015*. Le représentant du Danemark a fait un exposé liminaire.

4. À la même séance, des déclarations ont été faites les représentants des pays suivants : Belgique, Norvège, Bahamas, Australie, Italie, Suède, Royaume-Uni, Slovénie, Japon, Allemagne, Chili, Uruguay, Mexique, États-Unis d'Amérique, Canada, Nigéria, Pologne, Bangladesh et Brésil, ainsi que par l'observateur de l'Organisation internationale de normalisation.

5. Toujours à la même séance, le Directeur de la Division de statistique a conclu le débat.

Décision du Comité d'experts

6. À sa 6^e séance, le 7 août 2015, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie B, décision 5/101).

B. Repère de référence géodésique mondial

7. Le Comité d'experts a examiné le point 3 de son ordre du jour à sa 2^e séance, tenue le 5 août 2015. Il était saisi du rapport du groupe de travail sur le repère de référence géodésique mondial*. Le Coprésident du groupe de travail a fait un exposé liminaire.

8. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Australie, Canada, Malaisie, Fidji, Jamaïque, Allemagne, France, Japon, Philippines, Belgique, Finlande, Slovénie, République de Corée, Norvège, Arabie saoudite, États-Unis, Mexique, République de Moldova, Nigéria, Espagne, Éthiopie, Afrique du Sud, Uruguay, Chine et Autriche, ainsi que par l'observateur du Groupe sur l'observation de la Terre.

9. Toujours à la même séance, le Secrétariat a conclu le débat.

Décision du Comité d'experts

10. À sa 6^e séance, le 7 août 2015, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie B, décision 5/102).

* Disponible uniquement dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts à l'adresse : http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

C. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales

11. Le Comité d'experts a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 2^e séance, tenue le 5 août 2015. Il était saisi du rapport du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur la définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales. Le Président du Comité régional et le Secrétariat ont présenté des déclarations liminaires.

12. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Irlande, Italie, Suède, Belgique, Japon, Chili, Jamaïque, Canada, Nigéria, Philippines, Espagne, Trinité-et-Tobago, Éthiopie, Mexique, États-Unis, République de Corée, Arabie saoudite, Autriche, Uruguay, Bangladesh, Jordanie, Pologne et Sainte-Lucie, ainsi que par l'observateur du Groupe sur l'observation de la Terre.

13. Toujours à la même séance, le Secrétariat a conclu le débat.

Décision du Comité d'experts

14. À sa 6^e séance, le 7 août 2015, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie B, décision 5/103).

D. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres

15. Le Comité d'experts a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 3^e séance, tenue le 6 août 2015. Il était saisi du rapport du Groupe d'experts sur l'intégration des données statistiques et géospatiales portant sur la question de l'intégration des informations géospatiales, statistiques et autres*. Le Coprésident du Groupe d'experts a fait un exposé liminaire.

16. À la même séance, des déclarations ont été faites les représentants des pays suivants : Chili, Jamaïque, Singapour, Australie, Allemagne, Suède, Nigéria, Pologne, Bahamas, Burkina Faso, Slovénie, Saint-Martin, Pays-Bas, Royaume-Uni, Qatar, États-Unis, République de Corée, Arabie saoudite, Cuba, Mexique, Colombie, Jordanie, Autriche, Sainte-Lucie, Argentine, Côte d'Ivoire, Niger et Oman, ainsi que par les observateurs des entités suivantes : EuroGeographics, Geosystems, Comité technique 211, Organisation internationale de normalisation, Urban and Regional Information Systems Association, Association de promotion des systèmes d'information géographique pour la gestion des zones urbaines et des régions, Union européenne et Société internationale de photogrammétrie et de télédétection.

17. Toujours à la même séance, le Directeur de la Division de statistique a conclu le débat.

* Disponible uniquement dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts à l'adresse : http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

Décision du Comité d'experts

18. À sa 6^e séance, le 7 août 2015, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie B, décision 5/104).

E. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers

19. Le Comité d'experts a examiné le point 9 de son ordre du jour à sa 3^e séance, le 6 août 2015. Il était saisi du rapport du Secrétariat sur l'application de l'information géospatiale dans les domaines de la gestion et de l'administration des biens fonciers*. Le Représentant des Pays-Bas a fait un exposé liminaire.

20. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, de la Jamaïque, du Chili, de la Malaisie, de la Tunisie, des Pays-Bas, des Philippines, de Singapour, de la Belgique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis, de la République de Corée, de l'Éthiopie, de la Suède, de la Côte d'Ivoire, de la Norvège, de la Jordanie, du Nigeria, du Mexique, de l'Uruguay, de Saint-Kitts-et-Nevis et d'El Salvador ainsi que par les observateurs de la Fédération internationale des géomètres et d'ONU-Habitat.

21. À la même séance également, le Secrétariat a conclu le débat.

Décision du Comité d'experts

22. À sa 6^e séance, le 7 août 2015, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie B, décision 5/105).

F. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale

23. Le Comité d'experts a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 3^e séance, le 6 août 2015. Il était saisi du rapport établi par le groupe de travail sur l'évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale* et portant sur l'évolution de ces mécanismes. Le Président du groupe de travail et les chefs des équipes de préparation ont fait des exposés liminaires.

24. À la même séance, les représentants du Chili, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Japon, de la Belgique, du Sri Lanka, de la République de Corée, du Nigéria, du Brésil, des États-Unis d'Amérique et de l'Uruguay, de même que les observateurs de l'Infrastructure mondiale de données géospatiales et du Groupe sur l'observation de la Terre ont prononcé des déclarations.

25. À la même séance également, le Secrétariat a conclu le débat.

Décision du Comité d'experts

26. À sa 6^e séance, le 7 août 2015, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie B, décision 5/106).

G. Cadre juridique et politique, y compris les questions relatives aux données qui font autorité

27. Le Comité d'experts a examiné le point 10 de son ordre du jour à sa 4^e séance, le 6 août 2015. Il était saisi du rapport sur le cadre juridique et politique, y compris les questions relatives aux données qui font autorité*, que le Secrétariat avait établi avec le concours du Centre for Spatial Law and Policy. L'observateur du Centre for Spatial Law and Policy a fait un exposé liminaire.

28. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de l'Australie, de la Belgique, de l'Italie, de la Suède, de l'Éthiopie, du Canada, du Japon, de la Malaisie, du Niger et des Fidji, ainsi que par les observateurs de l'Open Geospatial Consortium, de Supreme & Co, de l'Association de promotion des systèmes d'information géographique pour la gestion des zones urbaines et des régions, de l'Association internationale du barreau et de Geomedia.

29. À la même séance également, le Secrétariat a conclu le débat.

Décision du Comité d'experts

30. À sa 6^e séance, le 7 août 2015, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie B, décision 5/107).

H. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

31. Le Comité d'experts a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 4^e séance, le 6 août 2015. Il était saisi du rapport conjoint de l'Open Geospatial Consortium, du Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation et de l'Organisation hydrographique internationale, portant sur l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale*. L'observateur de l'Open Geospatial Consortium a fait un exposé liminaire.

32. À la même séance, les représentants des États-Unis, de l'Australie, de la Jamaïque, du Nigéria, du Canada, de la Norvège, de la Pologne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Singapour, du Mexique et de l'Allemagne, et les observateurs de EuroGeographics, de l'Infrastructure mondiale de données géospatiales, de la Commission européenne, du Groupe sur l'observation de la Terre et de l'Association de promotion des systèmes d'information géographique pour la gestion des zones urbaines et des régions ont prononcé des déclarations.

33. À la même séance également, le Secrétariat a conclu le débat.

Décision du Comité d'experts

34. À sa 6^e séance, le 7 août 2015, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie B, décision 5/108).

* Disponible uniquement dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts à l'adresse http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

I. Élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale

35. Le Comité d'experts a examiné le point 10 de son ordre du jour à sa 4^e séance, le 6 août 2015. Il était saisi du rapport élaboré par le groupe de travail chargé de l'élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale*. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait un exposé liminaire.

36. À la même séance, les représentants de l'Australie, de Singapour, du Japon et du Canada, de même que les observateurs du Groupe sur l'observation de la Terre ont prononcé des déclarations.

37. À la même séance également, le Secrétariat a conclu le débat.

Décision du Comité d'experts

38. À sa 6^e séance, le 7 août 2015, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie B, décision 5/109).

J. Coordination des activités des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale

39. Le Comité d'experts a examiné le point 12 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 7 août 2015. Il était saisi du rapport sur la coordination des activités des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale établi conjointement par le Secrétariat, le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et le Bureau des affaires spatiales*. Le Coprésident du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique et le Secrétariat ont fait des déclarations liminaires.

40. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Japon, de l'Italie, de l'Éthiopie, de la République de Corée, de la Nouvelle-Zélande, du Chili, du Libéria, de la Suède, de la Slovénie, du Canada, des Philippines, du Brésil, du Mexique, du Sri Lanka, de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Chine, du Burkina Faso, du Bangladesh, d'Oman, de la Norvège, de l'Arabie saoudite, de la Pologne, de l'Islande, des États-Unis, de l'Allemagne, de la Jamaïque, de l'Uruguay, de l'Australie, du Qatar, de l'Espagne et du Niger, ainsi que par les observateurs de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, du Groupe sur l'observation de la Terre, de l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle et de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection.

41. À la même séance également, le Secrétariat a conclu le débat.

Décision du Comité d'experts

42. À sa 6^e séance, le 7 août 2015, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie B, décision 5/110).

* Disponible uniquement dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts à l'adresse http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

K. Base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale

43. Le Comité d'experts a examiné le point 11 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 7 août 2015. Il était saisi du rapport du Secrétariat sur les changements introduits dans la base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale*. Le Secrétariat a fait un exposé liminaire.

44. À la même séance, les représentants de l'Allemagne, du Japon, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Finlande, du Mexique, du Canada, du Burkina Faso, de la Belgique, du Chili, du Cambodge, de l'Espagne, de la République de Moldova, des États-Unis, de la Chine et de la Jordanie, ainsi que les observateurs de EuroGeographics, de l'Infrastructure mondiale de données géospatiales, de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, d'Esri, du Conseil commun des sociétés d'information géospatiale et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont fait des déclarations.

45. À la même séance également, le Directeur de la Division de statistique a conclu le débat.

Décision du Comité d'experts

46. À sa 6^e séance, le 7 août 2015, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie B, décision 5/111).

L. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale

47. Le Comité a examiné le point 15 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 7 août 2015. Il était saisi d'un rapport du Secrétariat établi au nom du Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, du Comité régional Amériques de l'Initiative, du Comité régional Afrique de l'Initiative, du Comité régional Europe de l'Initiative, du Comité régional États arabes de l'Initiative et du Conseil commun des sociétés d'information géospatiale et portant sur leurs activités*. Les présidents de ces comités régionaux et du Conseil ont fait des exposés liminaires.

48. À la même séance, les représentants des États-Unis d'Amérique, du Japon, de la Jamaïque, du Mexique et de Trinité-et-Tobago ont fait des déclarations.

49. À la même séance également, le Directeur de la Division de statistique a conclu le débat.

Décision du Comité

50. À sa 6^e séance, le 7 août 2015, le Comité a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie B

* Disponible uniquement dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts à l'adresse http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

M. Examen des travaux menés par le Comité pendant la période 2011-2015

51. Le Comité d'experts a examiné le point 14 de son ordre du jour à sa 1^{re} séance et à sa 5^e séance, tenues les 5 et 7 août 2015. Il était saisi du rapport du Secrétariat sur l'examen des travaux menés par le Comité pendant la période 2011-2015*. Le Secrétariat a fait un exposé liminaire.

52. À la 1^{re} séance, les représentants de l'Australie, de la Suède, du Japon, de l'Uruguay, de l'Espagne, du Canada, du Royaume-Uni, de l'Italie, du Mexique, de la Norvège, des États-Unis, de la Belgique, de l'Arabie saoudite et du Japon ont prononcé des déclarations.

53. À la 5^e séance, le Directeur de la Division de statistique a conclu le débat.

Décision du Comité d'experts

54. À sa 6^e séance, le 7 août 2015, le Comité d'experts a adopté le projet de décision (voir chap. I, partie B, décision 5/113).

* Disponible uniquement dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts à l'adresse http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

Chapitre III

Ordre du jour provisoire et dates de la sixième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

55. À sa 6^e séance, le 7 août 2015, le Comité a examiné le point 16 de son ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat présentant le projet d'ordre du jour provisoire de sa sixième session*.

56. À la même séance, les représentants du Japon et du Royaume-Uni ont prononcé des déclarations.

Décision du Comité d'experts

57. À sa 6^e séance, tenue le 7 août 2015, le Comité d'experts a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa sixième session, tel que révisé oralement, et a chargé le Bureau d'y mettre la dernière main. Il a aussi décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, partie A).

58. À la même séance, le Comité d'experts a décidé de recommander au Conseil d'approuver les dates de sa sixième session, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 3 au 5 août 2016 (voir chap. I, partie A).

* Disponible uniquement dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts à l'adresse http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

Chapitre IV

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa cinquième session

59. Le Comité d'experts a examiné le point 17 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 7 août 2015. Il était saisi du projet de rapport présenté dans un document non officiel.

Décision du Comité d'experts

60. À sa 6^e séance, le 7 août 2015, le Comité d'experts a adopté le projet de rapport sur sa cinquième session, tel que modifié oralement, et a chargé le Rapporteur d'y mettre la dernière main avec l'aide du Secrétariat. Après l'adoption du projet de rapport, les coprésidents ont conclu le débat.

Chapitre V

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

61. Le Comité d'experts a tenu sa cinquième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 5 au 7 août 2015. Il a tenu six séances (1^{re} à 6^e). La session a été ouverte par la Coprésidente du Comité, Vanessa Lawrence (Royaume-Uni).

B. Participation

62. La session a rassemblé 290 participants, dont 216 représentants de 85 États Membres et 7 représentants d'un État non Membre. Étaient également présents 67 représentants d'organismes des Nations Unies, ainsi que des observateurs d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales et d'autres organisations. La liste des participants est disponible sur le site Web du Comité d'experts (http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

C. Élection du Bureau

63. À sa 1^{re} séance, tenue le 5 août 2015, le Comité d'experts a élu par acclamation le Bureau suivant :

Coprésidents :

Tim Trainor (États-Unis d'Amérique)
Rolando Ocampo (Mexique)
Li Pengde (Chine)

Rapporteur :

Abdoulaye Belem (Burkina Faso)

D. Pouvoirs

64. À sa 1^{re} séance, le 5 août 2015, le Comité d'experts a invité les entités ci-après, qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès d'un organisme compétent des Nations Unies, à participer en qualité d'observateurs à sa cinquième session : Airbus Defence and Space, l'Association des États de la Caraïbe, l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, le Centre pour un réseau international d'information géoscientifique, le Centre for Spatial Law and Policy, Coordinates, ConsultingWhere Ltd, DigitalGlobe, Esri, EuroGeographics, la Fondation Bill et Melinda Gates, Gaia-Geosystems, GeoThings, GIM International, le secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre, Geospatial Media and Communications, le Global Government Forum, l'Association internationale de géodésie, la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, le Conseil commun des sociétés d'information géospatiale, le groupe Kokusai Kogyo, MDA Geospatial Services, le Jet Propulsion Laboratory de la National Aeronautics and Space Administration, la National Oceanic and Atmospheric Administration, Open Geospatial Consortium, la société Oracle, l'Institut panaméricain de

géographie et d'histoire, la société Pasco, la Royal Institution of Chartered Surveyors, Supreme and Co., Taylor Wessing, Trimble, l'Université Tribhuvan, la Section Caraïbes de l'Association de promotion des systèmes d'information géographique pour la gestion des zones urbaines et des régions et l'Université des Indes occidentales.

E. Ordre du jour et organisation des travaux

65. À sa 1^{re} séance, tenue le 5 août 2015, le Comité d'experts a adopté son ordre du jour provisoire tel que figurant dans le document [E/C.20/2015/1](#). L'ordre du jour était ainsi libellé :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Repère de référence géodésique mondial.
4. Définition de catégories thématiques de données géospatiales fondamentales mondiales.
5. Évolution des mécanismes institutionnels nationaux de gestion de l'information géospatiale.
6. Cadre juridique et politique, y compris les questions relatives aux données qui font autorité.
7. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
8. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres.
9. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers.
10. Élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale.
11. Base de connaissances pour la gestion de l'information géospatiale.
12. Coordination des activités des Nations Unies relatives à la gestion de l'information géospatiale.
13. Activités liées au développement durable et au programme de développement pour l'après-2015.
14. Examen des travaux menés par le Comité d'experts pendant la période 2011-2015.
15. Contribution des comités régionaux et des groupes thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
16. Ordre du jour provisoire et dates de la sixième session du Comité d'experts.
17. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa cinquième session.

66. À la même séance, le Comité d'experts a approuvé l'organisation des travaux de la session*.

* Disponible uniquement dans la langue originale sur le site Web du Comité d'experts à l'adresse http://ggim.un.org/ggim_committee.html.

F. Règlement intérieur

67. À sa 1^{re} séance, tenue le 5 août 2015, le Comité d'experts a adopté son règlement intérieur tel qu'il figure dans le document [E/C.20/2015/2](#).

G. Documentation

68. Les documents dont le Comité d'experts était saisi à sa cinquième session sont disponibles sur le site Web du Comité à l'adresse suivante : http://ggim.un.org/ggim_committee.html.
